

Avant - Propos

Situé à équidistance de la Guadeloupe et de Porto Rico, dominé par des mornes et encerclé par les plages, Saint-Martin est un territoire marqué par les contrastes. Son positionnement géographique, sa structure économique et sa binationalité font apparaître ce territoire de 90 km² comme une terre d'accueil de la Caraïbe, notamment anglophone, et une passerelle entre les cultures. Soumise à une dynamique migratoire continue, la partie française a connu une forte croissance démographique dans les années 80 renforcée par l'absence de frontière physique avec Sint Maarten. Désormais la moitié de la population cosmopolite de l'île est concentrée sur la partie française ; aux disparités sociales nombreuses, elle reste d'une grande mixité culturelle.

L'insularité de Saint-Martin en fait une terre isolée. L'éloignement géographique avec la Guadeloupe et la France hexagonale a constitué un frein à son développement. Longtemps dominée par l'exploitation de marais salants, puis par la culture du tabac, du coton et de la canne à sucre, Saint-Martin s'est détourné de sa vocation agricole. Sous les effets des lois de défiscalisation, tirant profit de ses aménités et de deux formes d'entités culturelles, Saint-Martin a vu son économie se transformer sans réussir à conjuguer agriculture et développement touristique. Désormais orientée autour d'une mono-industrie touristique, la collectivité reste exposée aux aléas climatiques, variations de parités monétaires et migrations économiques.

Ce contexte socio-économique particulier unit Saint-Martin et Sint Maarten, collectivités siamoises de l'île. Ce territoire reste double et les cadres législatifs distincts mettent en opposition les deux collectivités sur des marchés en concurrence monopolistique. Parallèlement, les interstices légaux libèrent des opportunités qui renforcent l'attractivité du territoire, mais dont les avantages comparatifs semblent au profit de la partie néerlandaise.

Souhaitant s'affranchir d'une législation jugée non appropriée à cet environnement libéral, les habitants de Saint-Martin ont fait le choix d'une plus grande autonomie, devenant Collectivité d'Outre-mer en 2007. Cette collectivité, tout aussi jeune que sa population, a connu ainsi un élargissement progressif de ses compétences. Mais avec un niveau de formation toujours en retrait, un emploi informel important et des établissements quasi exclusivement sans salarié, l'accès à l'emploi demeure difficile pour les plus jeunes et fragilise une partie de la population. La préservation de ses aménités et de son identité culturelle seront les principaux atouts de Saint-Martin dans un environnement concurrentiel grandissant.

Le directeur interrégional de l'Insee
Antilles-Guyane

Didier Blaizeau